

[Communiqué] Téléphones portables : de nouvelles preuves du scandale industriel et sanitaire européen

Par
Marc Arazi

Publié: 13 décembre 2016 Publié dans: Mon action,

Débit d'Absorption Spécifique
Le DAS est un indice indiquant la quantité d'énergie véhiculée par les ondes radiofréquences reçues par l'utilisateur d'un appareil radioélectrique (téléphone portable, par exemple), lorsque cet appareil fonctionne à pleine puissance et dans les pires conditions d'utilisation.
L'unité du DAS est le watt par kilogramme

Fréquence	DAS corps entier (W/kg)	DAS local tête et tronc (W/kg)	DAS local membre (W/kg)
10 MHz - 10 GHz	0,08	2	4

Depuis juillet dernier, nous demandons sans succès à l'ANFR et à l'ANSES de rendre public le détail des résultats préoccupants de mesures de débit d'absorption spécifique (DAS) corps de 95 téléphones mobiles. Ces mesures effectuées par l'ANFR en 2015 sont citées dans le rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) *Exposition aux radiofréquences et santé des enfants*, publié le 08 juillet 2016.

Un secret bien gardé...avec les industriels

Nos différents communiqués de presse pour permettre de sensibiliser rapidement le grand public aux graves questions que soulèvent ces résultats n'avaient jusqu'alors reçu que peu d'échos. C'est seulement [l'avis favorable de la CADA](#), rendu le 17 novembre dernier, qui a permis de commencer à faire « bouger les lignes ». Plusieurs journalistes ont à leur tour demandé des explications à l'ANFR. Selon les premiers « retours » concordants, il apparaît que l'ANFR ne communiquera pas les résultats. Mais qui fait pression sur l'ANFR ? Qui l'empêche, à elle comme à l'ANSES, de faire toute la transparence sur l'ensemble de ces éléments ? D'autant qu'au travers des nouvelles informations que nous portons aujourd'hui à votre connaissance, nous apprenons que les industriels, eux, ont été informés (voir encadré) !

mesures ont donc été effectuées dans ces conditions. Des valeurs de DAS supérieures à la valeur limite d'exposition de 2 W/kg ont ainsi été mesurées. Les personnes responsables de la mise sur le marché, souvent les fabricants, ont été informées des résultats de ces mesures (cf. Figure 12).

Un parfum de scandale type Volkswagen

Comment une telle situation est-elle possible alors que nous savons maintenant clairement que les protocoles de DAS corps censés protéger la santé des utilisateurs ont été définis jusqu'en mai 2016 pour que les industriels ne soient jamais pris à défaut (voir encadré) ? Chaque jour qui passe renforce un peu plus la ressemblance avec un scandale de type Volkswagen. Et ces nouvelles révélations sur les dysfonctionnements dans le protocole de mesure de DAS corps ne peuvent que nous poser question sur ceux qui pourraient affecter le protocole du DAS tête.

Les autorités françaises, par la voix de la Direction générale des entreprises (DGE), sur la base des campagnes de mesures de l'ANFR, ont estimé nécessaire une révision de la norme EN 50566 :2013 afin qu'elle ne permette pas au fabricant de choisir une distance possiblement incompatible avec une utilisation réaliste des équipements. Conformément à son article 5,

La Ministre de la santé doit s'expliquer

Nous attendons maintenant des industriels et surtout des autorités -et spécialement de la ministre de la Santé Marisol Touraine- des explications sur ce qui s'apparente à un scandale industriel et sanitaire à l'échelle européenne. En particulier en ce moment où, veille de fêtes de fin d'année oblige, des milliers de personnes vont acheter des téléphones mobiles, il serait bigrement légitime que ceux-ci puissent savoir si les DAS corps qui sont donnés aujourd'hui pour information aux utilisateurs sur les appareils sont « les bons » !

Des DAS plus de 3 fois supérieur à la norme

Ce nouveau graphique démontre en effet qu'aujourd'hui, sans que l'on sache bien de quels DAS il s'agit – DAS tronc, DAS membre (*)- des valeurs de DAS de téléphones mobiles testés dans des conditions normales d'utilisation peuvent être deux à trois fois supérieures aux normes en vigueur... Il y a même des téléphones mobiles dont les valeurs de DAS corps dépassent... 7W/kg !

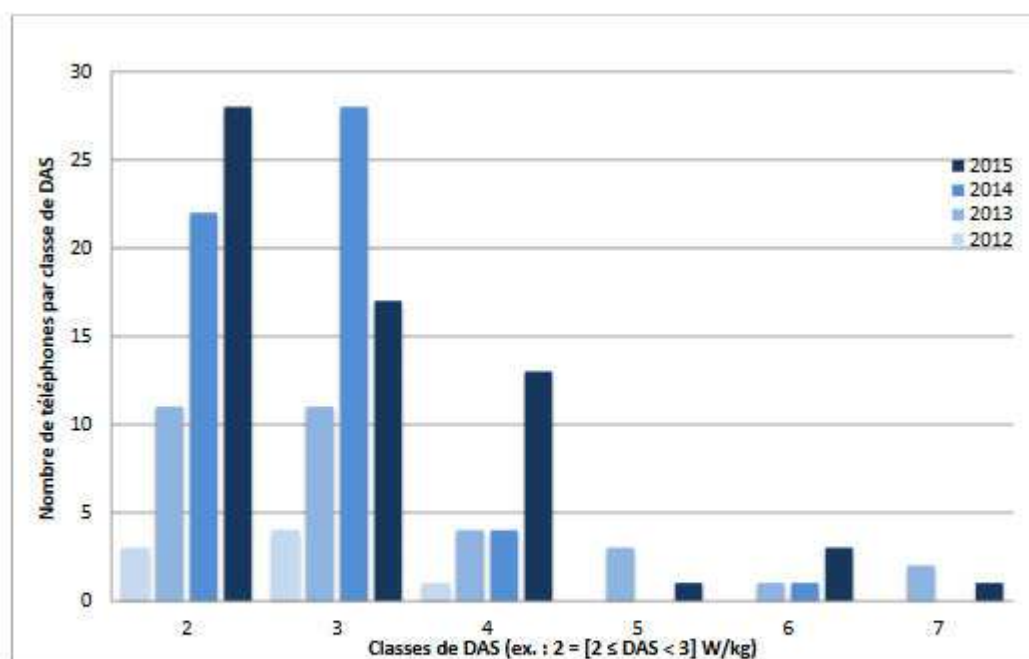


Figure 12 : nombre de mesures au contact supérieures à 2 W/kg par classe de DAS (2012 - 2015).

Responsabilité des états

Même les compagnies d'assurance, comme le rappelle *La Tribune de l'assurance* dans son édition de ce mois-ci, refusent d'assurer les risques potentiels liés aux champs électromagnétiques (CEM). Mais, comme le souligne en substance Marc Arazi dans cette édition, à propos du rayonnement des téléphones mobiles

lorsqu'ils sont au contact de la peau, « même les Etats ayant autorisé la mise en vente de ces appareils pourraient être mis en cause, les fabricants de leur côté n'ayant fait que respecter les normes en vigueur. Dans ce cas, le sujet de l'assurance est anecdotique ».

Voir article dans « la tribune de l'assurance » : « CEM : les assureurs sont-ils vraiment hors champ ? »

Communiqué de Marc Arazi co-signé par Fabienne Ausserre (journaliste)

(*) Rappel : la valeur limite réglementaire du DAS local tronç est de 2W/kg et la valeur limite recommandée du DAS local membre est de 4W/kg.

Be Sociable, Share!